



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 14 juin 2021
Présidence: M. Lionel Gfeller
Objet : PRÉAVIS 10/2021 - COMPTES 2020

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis n° 10/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021;
Ouï le rapport de la Commission de gestion;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



d'approuver les comptes 2020 tels qu'ils sont présentés.

Ainsi délibéré en séance du 14 juin 2021.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 14 juin 2021

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 11/2021 – RAPPORT DE GESTION 2020

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 11/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021;
Où le rapport de la Commission de gestion;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



**d'approuver la gestion relative à l'exercice 2020 et d'en donner décharge à la
Municipalité.**

Ainsi délibéré en séance du 14 juin 2021.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 14 juin 2021

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 12/2021 – ADOPTION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL DU 1^{ER} JANVIER 2014 DU SDIS CŒUR DE LAVAUX, DE SA NOUVELLE ANNEXE AINSI QUE DU RÈGLEMENT DES JEUNES SAPEURS-POMPIER (JSP)

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 12/2021 de la Municipalité du 19 avril 2021 ;
Oui le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



d'adopter les modifications du règlement intercommunal du 1^{er} septembre 2021 du SDIS Cœur de Lavaux, d'adopter sa nouvelle annexe, ainsi que le règlement JSP

Ainsi délibéré en séance du 14 juin 2021.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 14 juin 2021
Présidence: M. Lionel Gfeller
Objet : PRÉAVIS 13/2021 – TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 13/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021 ;
Où les rapports de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 45 voix pour, 5 contre et 5 abstentions



1. de fixer comme suit les traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026 :

a) syndic, indemnité annuelle	CHF 78'000.00
b) municipal-e, indemnité annuelle (x 6)	CHF 39'000.00
c) syndic, frais de représentations annuels	CHF 6'000.00
d) municipal-e, frais de représentations annuels (x 6)	CHF 4'800.00
e) affiliation prévoyance professionnelle, estimation	8%
f) retenues des charges sociales usuelles	
- g) ces montants ne seront pas indexés sur le coût de la vie (IPC) ;
2. que toutes les indemnités de représentations (jetons de présence, vacations, montants forfaitaires, etc.) perçues par les membres de la Municipalité dans le cadre de leur mandat soient intégralement reversées à la Commune.

Ainsi délibéré en séance du 14 juin 2021.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 14 juin 2021
Présidence: M. Lionel Gfeller
Objet : PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL - TRAITEMENTS, INDEMNITÉS
ET VACATIONS DES AUTORITÉS LÉGISLATIVES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis du Bureau du conseil communal du 11 mai 2021
Où le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 47 voix pour, 2 contre et 6 abstentions



de fixer comme il suit les montants des traitements, indemnités et vacations des autorités législatives pour la législature 2021-2026 :

1. Président(e) du Conseil communal	2'500.-	Annuel
2. Vice-président(e) du Conseil communal	300.-	Par séance
3. Secrétaire du Conseil communal	Confidentiel	Hors conseil
4. Secrétaire-suppléant(e) du Conseil communal	400.-	Par séance
5. Vacations du Conseil communal	30.-	Par heure
6. Jetons de présence au Conseil communal	40.-	Par séance

Ainsi délibéré en séance du 14 juin 2021.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 14 juin 2021

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 14/2021 – BÂTIMENT DE LA RUE DU TEMPLE 1 À CULLY - DEMANDE CRÉDIT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONCOURS CONCERNANT LA RÉNOVATION DUDIT BÂTIMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE SES LOCAUX

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 14/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021 ;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 39 voix pour, 13 contre et 3 abstentions



1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 232'000.- TTC pour l'étude de la rénovation et du réaménagement du bâtiment sis à la rue du Temple 1 à Cully;
2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les Communes (LC) ;
3. d'amortir l'investissement pour l'étude de projet soit avec le coût de la rénovation future en cas d'acceptation de celle-ci par le Conseil communal, soit au budget de fonctionnement 2023 en cas de refus.

Ainsi délibéré en séance du 14 juin 2021.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 14 juin 2021

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 15/2021 – CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION D'UNE
CONCEPTION D'AMÉNAGEMENT DITE « IMAGE DIRECTRICE » CONCERNANT
LE BOURG DE CULLY ET SES ABORDS IMMÉDIATS

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 15/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021 ;
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de
son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix pour, 4 contre et 1 abstention



1. d'octroyer un crédit d'étude relatif à l'élaboration de l'image directrice pour l'aménagement du bourg de Cully pour un montant de CHF 225'000.- TTC ;
2. d'amortir l'investissement relatif à l'élaboration de l'image directrice pour l'aménagement du bourg de Cully par annuités égales sur 10 ans au maximum (chapitre 42), la première fois au budget 2023 ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes(LC).
4. d'étendre l'étude en y intégrant une réflexion sur la localisation et l'intégration des points de collecte des déchets ménagers dans le centre du Bourg en complément de l'écopoint déjà prévu, et d'intégrer l'écopoint dans le périmètre d'étude (jaune).

Ainsi délibéré en séance du 14 juin 2021.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 14 juin 2021

Présidence: M. Lionel Gfeller

Objet : PRÉAVIS 16/2021 – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 7'069'350 TTC POUR LA CONSTRUCTION AU CHEMIN DE COURSEBOUX 2 À CULLY DU BÂTIMENT DIT « PLANT ROBERT » DE 16 APPARTEMENTS ET D'UN REZ-DE-CHAUSSÉE POUR ACTIVITÉS DIVERSES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 16/2021 de la Municipalité du 10 mai 2021 ;
Oùï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 54 voix pour et 1 abstention



1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction du bâtiment Plant-Robert, sis au chemin de Courseboux 2 à Cully ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit d'investissement total de **CHF 6'939'350.-** TTC destiné à la construction dudit bâtiment ;
3. de lui accorder un crédit d'investissement supplémentaire de CHF 129'000.- TTC destiné aux travaux supplémentaires liés à l'obtention du label Minergie P. L'usage de ce crédit est conditionné à l'obtention d'une subvention d'un montant au moins égal de la part du canton ;
4. d'amortir l'investissement relatif au bâtiment sur une durée de trente ans, à partir de 2023;
5. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Ainsi délibéré en séance du 14 juin 2021.

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz